

TROIS ANNÉES D'ENQUÊTE PASTORALE EN RHÔNE-ALPES

L'enquête pastorale 2012/2014, fruit d'une dynamique collective

En 2009, les services pastoraux, Irstea et le Suaci ont souhaité disposer de données chiffrées à jour, leur permettant de lire les grandes évolutions ayant affecté les espaces pastoraux depuis 15 ans.

Ainsi, la méthodologie et les principes de mise en oeuvre d'une nouvelle enquête pastorale sur les territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été conçus collectivement, au cours d'une année de travaux et de tests sur plusieurs territoires. Cette méthode a ensuite été déployée sur ces deux régions pendant trois années d'enquête de 2012 à 2014.



Les acteurs de l'enquête pastorale 2012/2014

Le Suaci a assuré la maîtrise d'ouvrage et la coordination de l'enquête pastorale 2012/2014.

Les informations ont été collectées par consultation des élus, éleveurs et bergers par les services pastoraux.

Irstea Grenoble a assuré un accompagnement scientifique et méthodologique en prolongement des précédentes enquêtes pastorales et a conçu un serveur WEB interactif hébergeant la base de données.

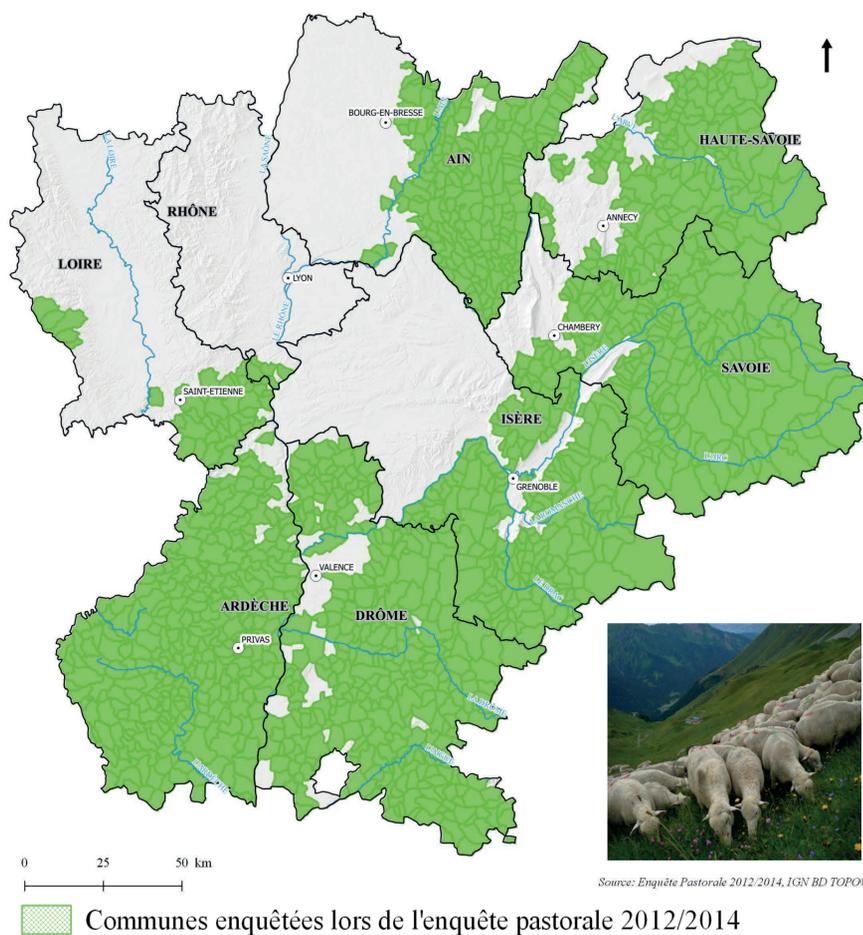
<http://enquete-pastorale.irstea.fr>

Une longue histoire d'enquête pastorale

Depuis les années 60, des opérations de recensement des surfaces pastorales se sont déroulées sur différents territoires français, notamment sur les deux régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'enquête pastorale a rythmé tous les 10 à 15 ans la connaissance du pastoralisme de ces territoires. Les quatre dernières datent des années 1972, 1983, 1996 auxquelles il faut maintenant ajouter celle menée pendant trois années entre 2012-2014.

Le champ de l'enquête pastorale 2012/2014



1400 communes enquêtées représentant **61%** de la **surface** de Rhône-Alpes

100% des zones de **haute-montagne** enquêtées.

La **grande majorité** des zones de **montagne** et des zones de **piémont** enquêtées.
sauf pour la Loire et le Rhône.

Une logique de recensement distinguant deux principaux types de surfaces pastorales : unités pastorales à fonction spécialisée d'estive et zones pastorales

Dans l'enquête pastorale 2012/2014, afin de mettre en avant la diversité et l'ampleur des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition retenue des surfaces recensées est la suivante : « **Surface présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage extensif de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins sans fauche, ni pâturage tournant près des sièges d'exploitation** ». Cette enquête a distingué deux grands types de surfaces pastorales, définis selon leurs fonctions pastorales :

Les **unités pastorales à fonction spécialisée d'estive**, communément appelées « alpages » ou « estives », se caractérisent par l'accueil de troupeaux durant l'été uniquement (entre juin et octobre). Ces surfaces s'organisent en général en vastes unités de gestion continues, allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares, valorisées par des gestionnaires individuels ou collectifs.

Les **zones pastorales**, surfaces en herbe, landes, ou sous-bois..., plus basses en altitude, peuvent accueillir des animaux toute l'année y compris l'été mais pas uniquement, elles jouent un rôle important notamment aux intersaisons. Leurs appellations sont diverses selon les cultures départementales : parcours d'intersaison, zones intermédiaires, montagnettes, pastoralisme de proximité, etc.

Informations collectées pour chaque entité pastorale

Pour chaque entité pastorale, les informations suivantes ont été collectées :

- ☼ Les caractéristiques physiques du territoire (surface, étage altitudinal, etc.)
- ☼ Le foncier (propriétaires, regroupements de propriétés, les modes de faire-valoir, etc.)
- ☼ L'utilisation pastorale (utilisateurs, types d'animaux et effectifs, date de présence, conduite des troupeaux, etc.)
- ☼ Les activités complémentaires de la garde et du soin des troupeaux (traite, transformation, vente de produit et accueil)
- ☼ La caractérisation du travail, salarié ou non

Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN à une échelle minimale de 1/25 000ème.

Cette exposition a bénéficié des financements du Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre de la « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et les membres du réseau Pastoral Rhône-Alpes - Programme 2015 »

Les données présentées dans cette exposition sont issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Cette opération a été soutenue par :



AUVERGNE - Rhône-Alpes



Impression réalisée avec le soutien du Crédit Agricole des Savoie



DES ESPACES POUR LE PÂTURAGE EXTENSIF DES TROUPEAUX EN RHÔNE-ALPES

Pour l'enquête pastorale 2012/2014, les surfaces recensées sont celles présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage extensif de troupeaux domestiques.

Sur la base de cette définition, sont distinguées :

- Les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive, communément appelées «alpages» ou «estives», elles se définissent par leur fonction spécialisée d'accueil de troupeaux durant la période estivale.
- Les autres surfaces pastorales, ou zones pastorales, n'ayant pas de fonction spécialisée d'estive pouvant accueillir des animaux toute l'année.

525 000 ha recensés soit 12% de la surface de Rhône-Alpes et 20% de la surface des communes enquêtées. Le domaine pastoral est réparti entre 43% d'unités pastorales et 57% de zones pastorales

Les unités pastorales (à fonction spécialisée d'estive)

L'emprise des unités pastorales :

- 300 000 hectares
- 2 500 entités

340 ha en moyenne pour des alpages collectifs, contre 80 ha environ pour des alpages individuels

- Le 15 juin, plus de la moitié des unités pastorales sont pâturées.
- Le 1er octobre, plus de la moitié des unités pastorales ne sont plus pâturées.
- La durée d'estive troupeaux est d'environ 120 jours en moyenne.

Les zones pastorales (sans fonction spécialisée d'estive)

L'emprise des zones pastorales :

- 225 000 hectares
- 4 900 entités

Les zones pastorales sont pâturées principalement au printemps et l'automne, mais aussi l'été voire parfois l'hiver.

625 000 têtes de bétail qui pâturent au 15 juillet sur les espaces pastoraux de la région, soit plus de 203 000 Unité Gros Bovins (UGB)

Le cheptel estivé sur des unités pastorales est stable (+1%) entre 1996 et 2014

- 326 000 ovins
- 11 700 caprins
- 82 200 bovins
- Dont 25 000 vaches laitières
- 2 000 équins/asins

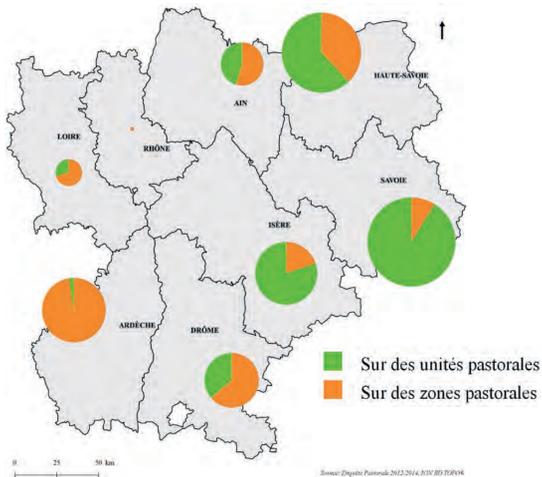
Effectifs moyens, qui peuvent être bien plus importants aux intersaisons

- 100 000 ovins
- 25 000 caprins
- 69 000 bovins
- Dont 20 000 vaches laitières
- 8 400 équins/asins

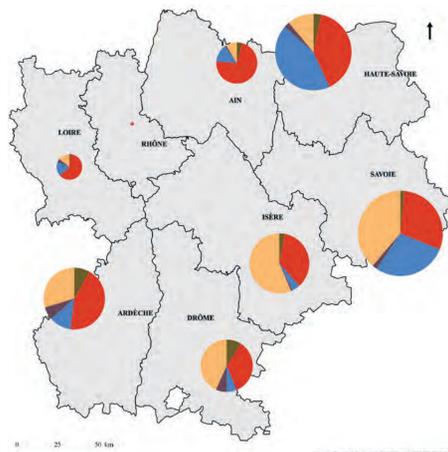
Au 15 juillet, les effectifs (en UGB) qui pâturent sur des espaces pastoraux sont :

- à 59% sur des unités pastorales
- à 41% sur des zones pastorales

Les zones pastorales jouent un rôle important pour les départements l'Ardèche, de la Loire, de la Drôme pour le pâturage estival des troupeaux alors que pour les Savoie et l'Isère c'est plutôt les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive qui jouent ce rôle.



- Ovins
- Caprins
- Vaches laitières en production
- Autres bovins
- Équins et asins



Répartition des différentes espèces pâturent les espaces pastoraux (UP et ZP). Dans les départements de la Drôme et de l'Isère, les ovins sont majoritaires (en UGB) tandis que dans les autres départements les bovins dominent. Les vaches laitières en production se rencontrent essentiellement dans les Savoie.

Cette exposition a bénéficié des financements du Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre de la « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et les membres du réseau Pastoral Rhône-Alpes - Programme 2015 »

Auvergne - Rhône-Alpes*

Les données présentées dans cette exposition sont issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Cette opération a été soutenue par :

PROPRIÉTÉ ET GESTION DU DOMAINE PASTORAL RHONALPIN

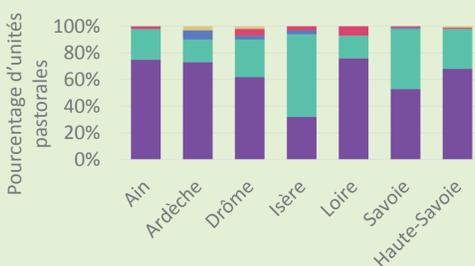
Les unités pastorales (à fonction spécialisée d'estive)

Une part importante de la propriété publique en alpage...

Les unités pastorales appartiennent en premier lieu à des propriétaires :

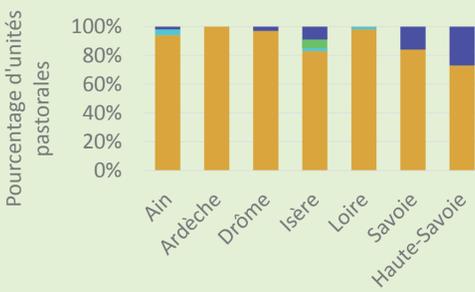
- ✿ privés pour 60%
- ✿ publics pour 40% (communes, État, collectivités territoriales, etc.)

Une prédominance des propriétaires privés sauf en Isère où les unités pastorales sont plutôt communales.

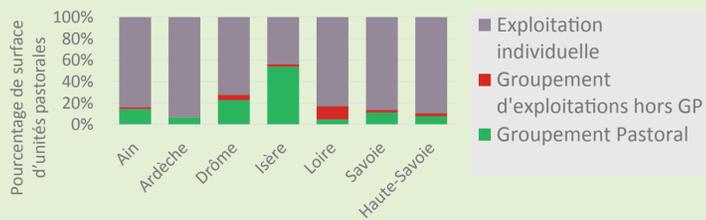


19% des unités pastorales sont incluses tout ou partie dans un périmètre d'Associations Foncières Pastorales (AFP), principalement sur des AFP autorisées.

+ 13 points entre 1996 et 2014



39% des surfaces en unités pastorales sont gérées par des Groupements Pastoraux (GP). Forte structuration en GP : + 18 points entre 1996 et 2014



L'exploitation de 64% des unités pastorales est sécurisée par une Convention Pluriannuelle de Pâturage, un bail ou en propriété.

Les CPP ont gagné 12 points entre 1996 et 2014, faisant reculer d'autant les formes précaires !

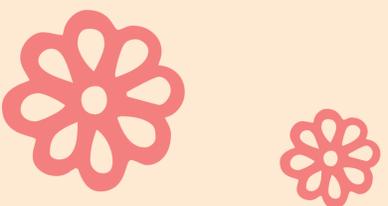
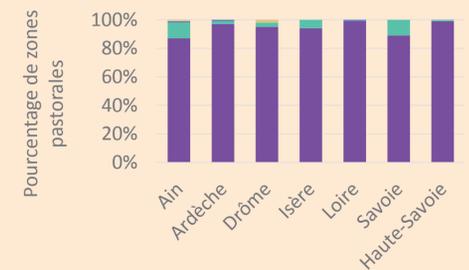


Les zones pastorales (sans fonction spécialisée d'estive)

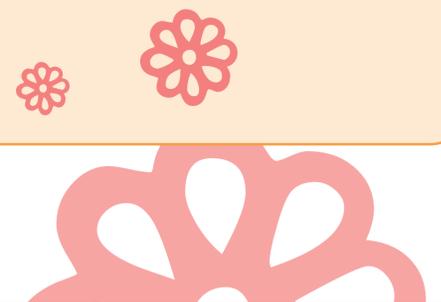
... Et des propriétaires principalement privés en zone pastorale

Les zones pastorales appartiennent en premier lieu à des propriétaires :

- ✿ privés pour 95%
- ✿ publics pour 5% (communes, État, collectivités territoriales, etc.)



3 % des zones pastorales sont incluses tout ou partie dans un périmètre d'Associations Foncières Pastorales (AFP).



Le Groupement Pastoral (GP), l'Association Foncière Pastorale (AFP) et la Convention pluriannuelle de pâturage (CPP), sont les trois outils de structuration institués par la Loi Pastorale de 1972:

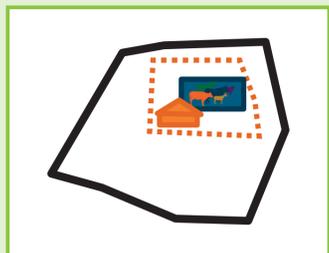
✿ Une AFP permet de fédérer les propriétaires fonciers.

✿ Un GP est une structure d'exploitation collective, qui réunit les éleveurs choisissant une gestion commune de leurs troupeaux.

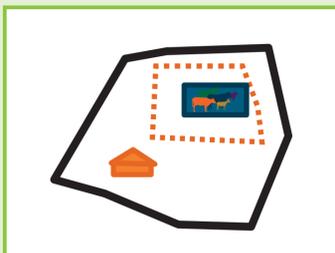
✿ Les CPP sont des contrats de locations spécifiques aux espaces pastoraux (terres et parfois bâtiment). D'une durée minimale de 5 ans, plus souples qu'un bail rural, elles sont appropriées au multi-usage de ces espaces.

TRANSHUMANANCE DES TROUPEAUX SUR LES ALPES RHONALPINS

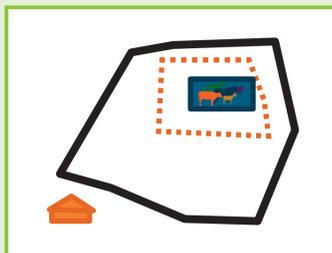
Provenance des troupeaux estivés



1/3 des troupeaux hivernent dans la **commune**



1/3 des troupeaux hivernent dans le **département**



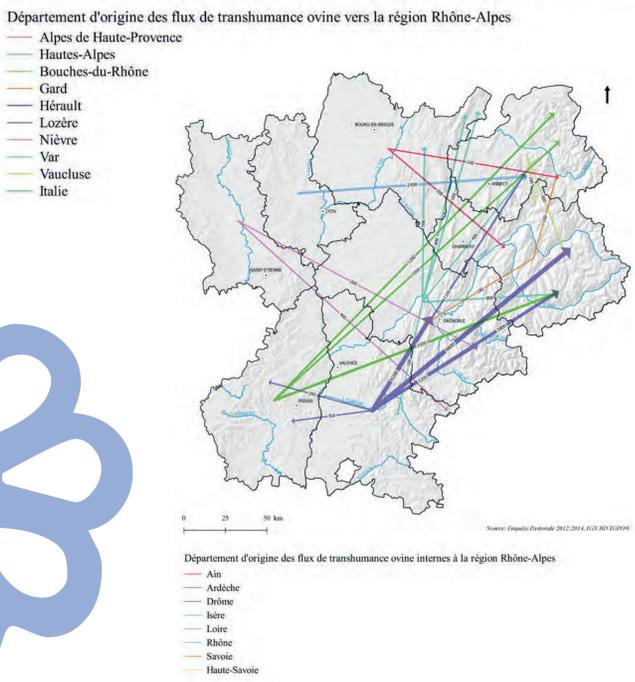
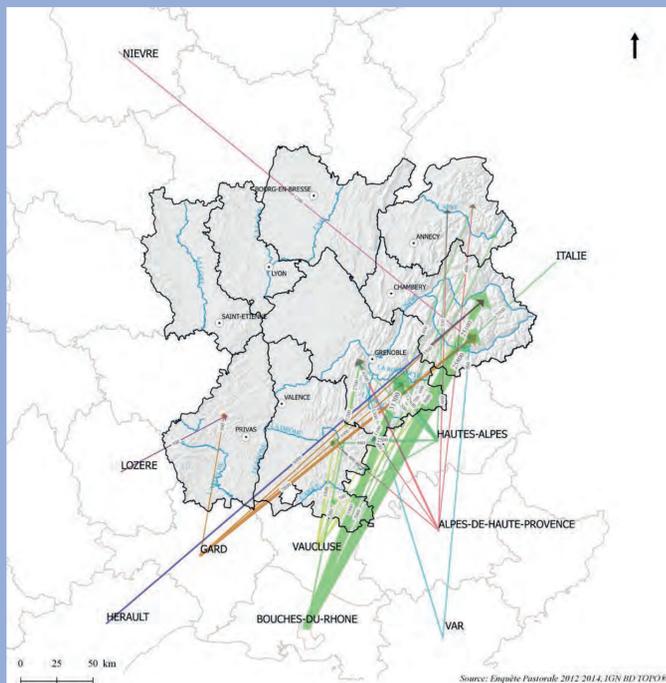
1/3 des troupeaux hivernent à l'**extérieur du département**

- Limite de Département
- Limite de Commune
- Sièges d'exploitation
- Troupeau

La « grande transhumance »



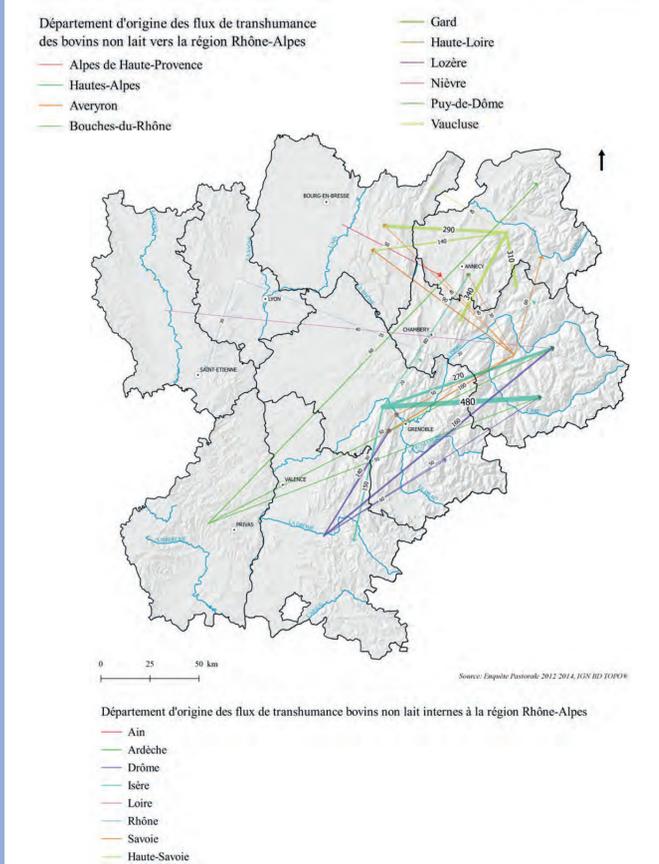
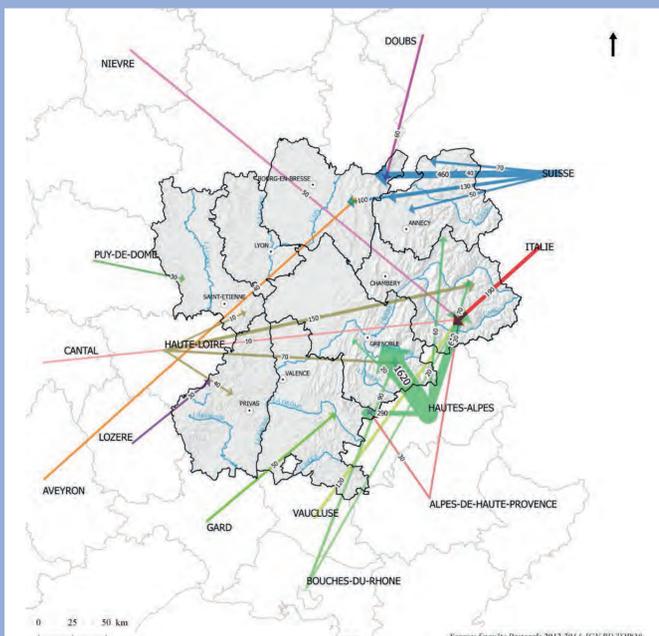
En Rhône-Alpes, **53%** des ovins estivés proviennent d'autres régions. Ces effectifs transhumants sont principalement originaires de PACA, en particulier des Bouches-du-Rhône.



Des bovins non laitiers locaux et provenant des territoires voisins



- ✿ 9% des bovins non laitiers viennent d'autres régions.
- ✿ 6% des bovins non laitiers viennent d'autres départements que ceux où ils pâturent.



Des caprins locaux et des Bouches-du-Rhône



81% des caprins viennent de la commune ou du département. Les **19%** ne provenant pas de la région viennent essentiellement des Bouches-du-Rhône.

Des équins/asins locaux



Les équins/asins viennent également majoritairement du département de l'unité pastorale pâturée.

Des vaches laitières locales



94% des vaches laitières viennent de la commune ou du département même de l'unité pastorale pâturée.

LES ALPAGES RHÔNALPINS : UN LIEU DE TRAVAIL

☼ Le travail estival sur les **unités pastorales** c'est :

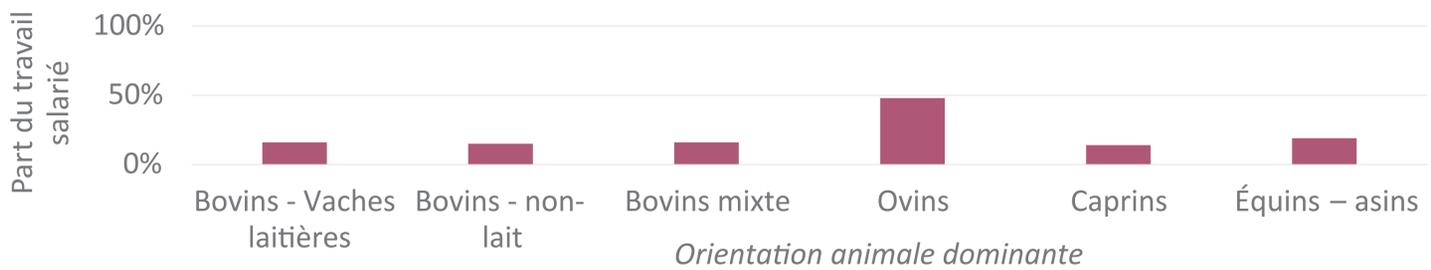
☼ **4500 personnes** environ, dont **500 salariés** et **4000 non-salariés** (éleveurs, aide familiale, etc.)

☼ Ce qui correspond à **900 Équivalents Temps-plein (ETP)** dont 200 ETP salariés

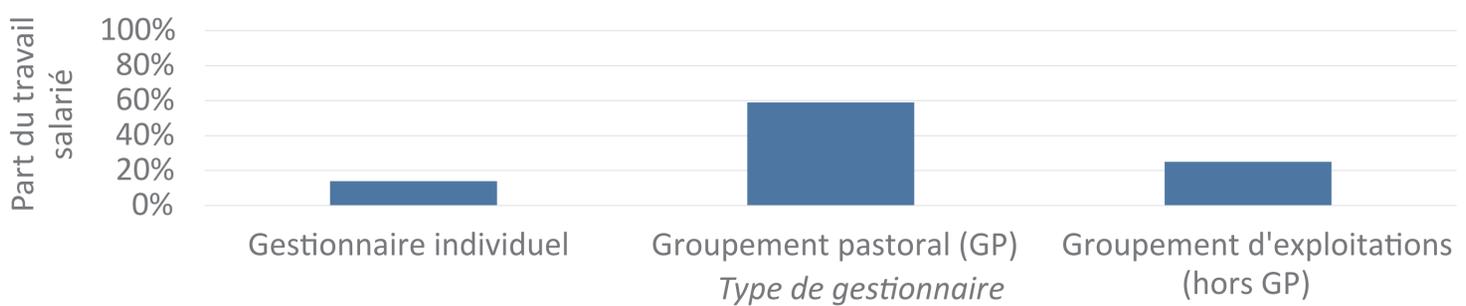
☼ Pour chaque **Unité Gros Bovin (UGB)** estivée, en moyenne **2 jours passés** en alpages

☼ La **part du travail** salarié est liée à :

☼ L'orientation animale de l'unité pastorale : les alpages ovins font **davantage** appel à de la main-d'oeuvre salariée



☼ Le type de **gestionnaire** : les alpages gérés par des groupements pastoraux (GP) font davantage appel à de la main-d'oeuvre salariée



☼ Le travail en alpage c'est :

☼ des « **corvées** » afin d'assurer les gros travaux d'entretien des alpages, des bâtiments, des accès, l'installation et l'entretien des équipements (clôtures, abreuvement, etc.)

☼ le **gardienage** et le soin des troupeaux



43% des unités pastorales sont concernés par du **gardienage** permanent des troupeaux

☼ la **traite** et la **transformation** du lait



31% des **unités pastorales** sont le siège d'une **activité de traite**, quasi exclusivement en Pays de Savoie



sur **39%** de **ces unités pastorales** laitières, le lait est **transformé en fromage**

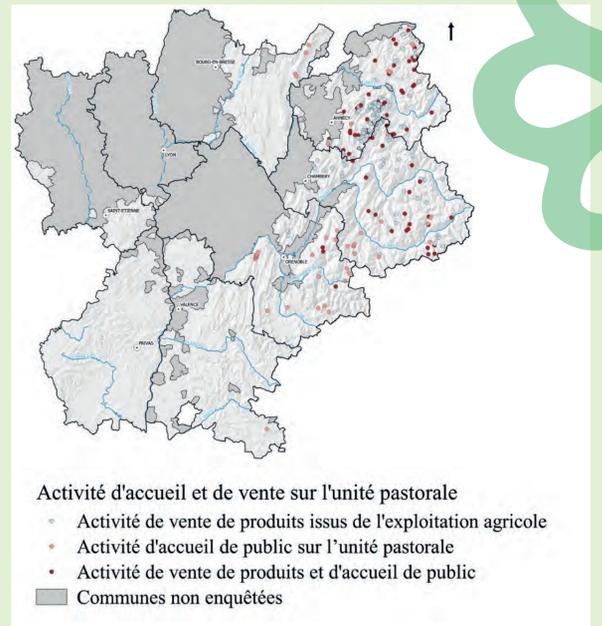
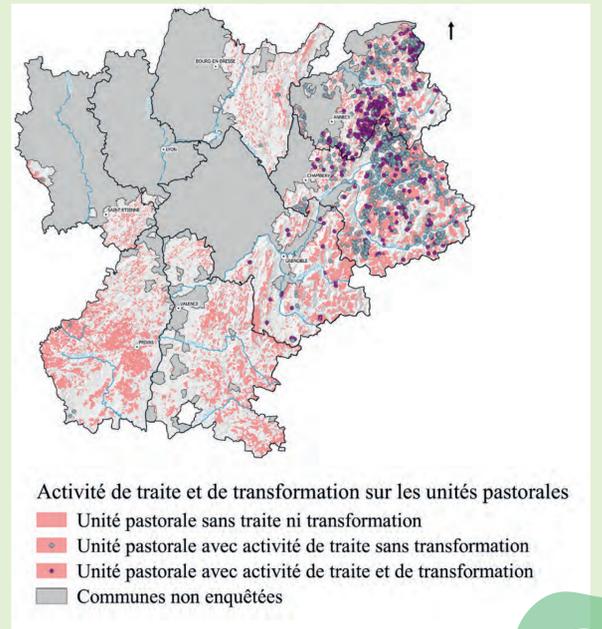
☼ la **vente de produits agricoles** et l'**accueil du public**



9% des **unités pastorales** sont le siège d'une **activité de vente de produits agricoles**



4% des **unités pastorales** sont le siège d'une **activité d'accueil du public** (hébergement, restauration, découverte de l'alpage, classes vertes, etc.)



Pour aller plus loin :

- Atlas régional des pastoralismes en Rhône-Alpes 2016, Réseau pastoral Rhône-Alpes
- Rendez-vous sur le site de l'enquête pastorale : <http://enquete-pastorale.irstea.fr>

Cette exposition a bénéficié des financements du Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre de la « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et les membres du réseau Pastoral Rhône-Alpes - Programme 2015 »

Les données présentées dans cette exposition sont issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Cette opération a été soutenue par :